Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 13/03/2024
ID : 029-242900801-20240221-DBC2024_012-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2024

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2024_012

Objet	**avenant 1 au marché de travaux relatif au réaménagement du foyer du marin à moulin mer**	
Rapporteur	Jean-Luc LE SAUX	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant qu'un marché de travaux portant sur le réaménagement du foyer du marin au centre nautique de Moulin Mer a été signé avec la Société GRANIT BRETON pour un montant total de 140 005,64 € HT,

Considérant que des travaux complémentaires sont nécessaires en matière de gros œuvre, cloisons et électricité pour un montant de 4 341,31 € HT,

Vu le Code de la Commande publique,
Vu la délibération n° DCC2020-066 du 17 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire,
Vu la proposition d'avenant n°1 ,
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 8 février 2024,
Vu le budget communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 20 février 2024

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : autorise la signature de l'avenant 1 avec l'entreprise GRANIT BRETON pour un montant de 4 341,31€ HT.
Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.
Article 3 : madame la directrice générale des [illegible] monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'a[illegible]a présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 21/02/2024
Qualité : Président-Maire